

---

## *Résolution de l'assemblée générale de l'ACI sur les coopératives pour le développement*

---

*approuvant les conclusions de la Conférence mondiale de l'ACI « Les coopératives pour le développement » (Kigali, 14-17 octobre 2019)*

### RÉSOLUTION DE KIGALI

Réaffirmant la **Déclaration internationale sur l'identité coopérative adoptée** par le Congrès du centenaire de l'ACI en 1995, en tant que document d'orientation pour les coopératives, les gouvernements et les autres acteurs afin de créer un **environnement propice** non seulement **à la croissance et au développement** des coopératives mais aussi à maximiser leur potentiel et donc **une contribution aux objectifs de développement durable** et, en cela, à notre quête collective de construire **une planète pacifique** tout en affirmant le maintien du modèle d'entreprise coopérative qui a survécu pendant plus de 200 ans, y compris à deux guerres mondiales et à d'innombrables conflits affectant les peuples du monde.

Étant donné que la nature même du modèle d'entreprise coopérative correspond aux interconnexions et aux interdépendances entre **les 17 ODD**, il est essentiel que les coopératives soient reconnues comme des actrices indispensables dans les ambitieux **partenariats multipartites** nécessaires pour atteindre un développement durable allant au-delà de l'agenda 2030.

L'assemblée générale de l'ACI, réunie à Kigali (Rwanda) le 17 octobre 2019, approuve les points d'action reflétés lors de la conférence mondiale de l'ACI sur le thème « Les coopératives pour le développement » et tout en reconnaissant la pluralité des parties prenantes participantes, décide de faire périodiquement rapport sur le suivi des actions.

## a. Les coopératives et les organisations coopératives

- Opérationnaliser la valeur coopérative d'**ouverture** pour favoriser des partenariats multipartites inclusifs afin de renforcer l'impact des communautés locales et de relever les défis mondiaux, tels que l'urgence climatique, les inégalités croissantes, les inégalités entre les genres, l'avenir du travail, les chaînes de valeur inéquitables, la consolidation de la paix.
- **Être autocritique** en permanence et apprendre de leurs succès et de leurs échecs et en tirer des leçons concrètes.
- Promouvoir l'éducation, la formation et l'information pour autonomiser les communautés locales avec des connaissances sur les ODD afin qu'elles réalisent efficacement leurs objectifs.
- S'engager de plus en plus dans des activités liées au climat et, si cela est jugé utile, inclure cet engagement dans les statuts pour renforcer la mise en œuvre du principe **de préoccupation pour la communauté**.
- Veiller à ce que les coopératives mettent en place des structures et des incitatifs qui favorisent **le leadership des femmes** dans les processus de prise de décisions sur les questions essentielles du développement.
- Développer des stratégies pour **lutter contre les inégalités sociétales**, y compris tous les types de discrimination, en particulier les pires formes du travail des enfants, en soutenant les pratiques démocratiques par un traitement égal et équitable des membres de tous les groupes, en particulier les plus vulnérables et défavorisés tels que les sociétés vieillissantes. L'édification et le maintien d'une nation nécessitent une cohésion sociale et donc de faibles inégalités.
- Maximiser **le potentiel de l'intercoopération** pour faciliter davantage les pratiques entrepreneuriales durables et œuvrer pour une approche de la société toute entière. Cela devrait être soutenu par la collecte, l'analyse et la diffusion de **données mondiales comparables**, et cela en collaboration avec toutes les parties prenantes afin que nous puissions mieux suivre, évaluer et mettre en œuvre des actions collectives.
- Développer et soutenir une gamme élargie de services financiers et de formation innovants accessibles **aux jeunes**. De cette façon, **leur capacité entrepreneuriale** peut également être développée ce qui aiderait à favoriser des systèmes économiques transformateurs et inclusifs.

## Conclusions de la section

*C'est ce que nous avons retenu comme points d'action pour les coopératives. Nous devons briser nos cloisons et favoriser le partenariat entre les différents types de coopératives comme le logement, l'énergie, les consommateurs, les travailleurs, les producteurs, les professionnels, etc. Cela signifie également que nous devons travailler avec d'autres acteurs comme les syndicats d'agriculteurs, les syndicats de travailleurs, les organisations d'employeurs, les autorités locales, les ONG, le mouvement Fairtrade et les autres mouvements sociaux.*

### b. Gouvernements et acteurs intergouvernementaux

- Reconnaître l'importance des coopératives et **leur efficacité dans la réalisation des ODD** parce qu'elles sont actives au niveau local, national et international. Étant donné que différents types de coopératives contribuent plus spécifiquement à différents ODD, elles constituent le principal outil pour la mise en œuvre des objectifs.
- Être informé que la mise en œuvre des objectifs est soumise à de sérieuses contraintes de temps, en particulier parce que la pauvreté et la durabilité sont des défis multidimensionnels.
- Partenariat avec le secteur coopératif et **investissement dans le renforcement de ses capacités**, en particulier pour renforcer sa capacité à améliorer les niveaux de productivité et de compétitivité pour des biens et des services de qualité.
- Développer des programmes en collaboration avec le mouvement coopératif pour améliorer et construire des capacités en renforçant les compétences organisationnelles, de gestion et financières de leurs membres tout en respectant **l'égalité des genres** et l'autonomisation des femmes.
- Examiner et faire rapport périodiquement sur la législation et les cadres réglementaires existants concernant les coopératives au niveau national et international et les examiner sur la base des conventions des Nations Unies, des recommandations et des déclarations pertinentes pour renforcer le rôle clé des coopératives, en particulier dans la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, dans la **lutte contre les inégalités** et dans l'édification d'une société inclusive.
- Veiller à ce que chaque fois qu'il y a un changement dans la législation, l'initiative devrait provenir du mouvement coopératif ou être approuvée par et en coordination avec

l'organisation coopérative nationale.

- Promouvoir les coopératives avec des services de soutien aux entreprises, **l'accès** aux marchés, au financement et aux nouvelles technologies pour améliorer les moyens de subsistance durables; promouvoir le rôle des organisations coopératives en intégrant **l'identité coopérative dans les programmes d'éducation** à tous les niveaux pour encourager **l'entrepreneuriat des jeunes**, le développement des talents et des compétences.

### Conclusion de la section

*L'essentiel de ces suggestions est que les gouvernements et les acteurs intergouvernementaux doivent garantir un engagement politique soutenu en faveur d'un environnement propice au dialogue politique multipartite reconnaissant les coopératives comme des actrices clé du développement à tous les niveaux.*